



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1737**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1737 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

**Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de  
2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017  
(Règlement parapluie)**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 24 avril 2017.

QUE le règlement a été approuvé le 11 juillet 2017 conformément à la loi pour un montant de deux millions six cent soixante-dix-sept dollars (2 677 000,00 \$).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)